

V. Avant de procéder à la cérémonie de la prise de possession, le Regiment de Navarre, & les autres Troupes Françoises sortirent de la Ville, dont la garde fut confiée aux Bourgeois qui occuperent les portes & autres postes. Mr. de Meczeck, & Mr. de la Galaiziere s'étant ensuite rendus à l'Hôtel de Ville & au Conseil Souverain, on y fit la lecture des piéces dont voici la teneur.

*Prise de possession de la Lorraine pour L. M. T. C. & Polonoise.*

Procés Verbal de Mrs. les Commissaires nommés par Son Altesse Royale, pour l'exécution de l'Acte de Cession du Duché de Lorraine.

Aujourd'hui vingt-unième Mars dix-sept cent trente-sept. Nous Nicolas-François Comte de Renel, Chevalier, Seigneur de Mehoncourt, Conseiller & Secretaire d'Etat de S. A. R. Nicolas Joseph Baron Dubois de Riocourt, Chevalier, Baron de Damblain, Seigneur de Remoncourt, Conseiller d'Etat de Sad. A. R. & de ses Finances, Maître des Requêtes Ordinaire de son Hôtel, & Joseph Charles Lefebvre, Conseiller de Sad. Alt. Royale & son Avocat Général en la Chambre des Comptes de Lorraine, Commissaires nommés par S. A. R. & fondés de ses pleins-pouvoirs, donnés à Presbourg le cinq du courant, dont la teneur sera inserée à la suite des présentes, pour l'exécution de l'Acte de Cession du Duché de Lorraine, du treize Fevrier dernier, par lequel S. A. R. a cédé & abandonné, sous les clauses, conditions & charges portées tant audit Acte de Cession, qu'és Articles Préliminaires conclus à Vienne le trois Octobre dix-sept cens trente-cinq, au Traité d'exécution du onze Avril suivant, & à la Convention du vingt-huit Août dernier, pour Elle & ses Successeurs dès-à-présent au Sérénissime Roi de Pologne, Grand Duc de Lithuanie, Stanislas premier, le Duché de Lorraine, appartenances & dépendances.